



Congés imposés en été sans fermeture de l'entreprise

Par **lilit**, le **28/05/2013** à **12:46**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car j'ai une question concernant les congés imposés par mon employeur. Je m'explique:

Je suis arrivé dans l'entreprise le 18 mars dernier. Mon employeur me demande de prendre 3 semaines de vacances entre le 1er juillet le 30 Aout. L'entreprise ne ferme pas mais son activité baisse. Mon employeur peut-il me forcer à prendre 3 semaines de vacances pendant cette période, d'autant plus que je n'aurai pas cumulé assez de jours (environ 10)? Aussi, mon entreprise ferme entre Noel et le 1er de l'an et nous force à prendre des vacances pendant cette période également.

Je suis sous convention Syntec, je n'ai ni RTT ni heures sup' payées.

Merci beaucoup pour votre réponse

Par **P.M.**, le **28/05/2013** à **13:13**

Bonjour,

Vou n'aurez acquis par arrondi en fait que 7 jours ouvrables de congés payés au terme de la période de référence d'acquisition jusqu'au 31/05/2013 et l'employeur ne peut pas vous contraindre d'en prendre plus puisque l'entreprise ne ferme pas pendant la période d'été...